

Lettre d'information trimestrielle

Conférence de **M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)**



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume a animé le 29 mai 2014 au «rendez-vous CFCIM», une conférence sous le thème «Pour un management dynamique des finances publiques».

Lors de ce rendez-vous, organisé annuellement à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), M. Noureddine Bensouda, a indiqué que le management dynamique se fonde sur une nouvelle gestion publique (New Public Management), un «concept néolibéral» qui a influencé la plupart des réformes dans l'administration publique au cours des trois dernières décennies.

M. Noureddine Bensouda a développé sa réflexion en considérant que dans le cas du Maroc, le management dynamique des Finances Publiques prend appui sur trois réformes essentielles:

- la réforme comptable qui met l'accent sur la qualité de l'information comptable et ce, à travers un référentiel normatif adossé aux normes internationales pour le secteur public (IPSAS), et dont le projet de loi organique des finances en fait l'un des principaux axes de la réforme dont elle est porteuse ;
- la réforme fiscale qui est l'une des réformes majeures en finances publiques et qui devrait s'inspirer des principes de l'approche de «la nouvelle valeur publique» ;
- la réforme budgétaire qui repose sur une nouvelle approche privilégiant le résultat, la performance et l'évaluation de l'action publique, sur la logique de moyens qui a prévalu jusqu'à présent.

Dans ce Numéro

EN BREF

- ▶ Conférence Internationale sous le thème: «Le Management ? ce n'est pas ce que vous pensez!»
- ▶ Visite aux circonscriptions financières de Missour
- ▶ Conférence à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), de Rabat
- ▶ Séminaire sur les projets de Recherche, Développement et Innovation (R&D&I)
- ▶ Conférence sur le thème du renforcement des institutions de gestion financière dans la région MENA
- ▶ 11^{ème} Session de l'International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) Board au titre de l'année 2014

POINT SUR ... ET ACTUALITE PROJETS

- ▶ Point sur ... Le partenariat entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse de dépôt et de Gestion
- ▶ Actualité projets : Le nantissement des marchés publics.

RESSOURCES HUMAINES

- ▶ Nominations
- ▶ Formation
- ▶ Condoléances

Nouvellement
paru





Conférence internationale sous le thème : «Le Management ? ce n'est pas ce que vous pensez!»



M. Nourredine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume accompagné de MM. Lotfi MISSOUM, Directeur du contrôle, de l'audit et de l'inspection et Rachid AMGHAR, Chef de la division de la recherche et des études ont participé à une conférence portant sur le

thème «Le Management ? ce n'est pas ce que vous pensez!», animée le 3 avril 2014 par le Professeur Henry MINTZBERG, à Casablanca.

Ayant débuté avec une analyse sur les demies vérités du management et sur leurs impacts sur la mauvaise gestion des entreprises, le professeur Henry MINTZBERG s'est attelé, lors de sa présentation, à relever plusieurs anomalies dans les politiques de management et la course à la productivité qui tue l'entreprenariat.

Visite aux circonscriptions financières de Missour



Le mardi 15 avril 2014, une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume s'est rendue aux postes comptables financiers de Missour à savoir : Boulemane, Missour et Outat El Haj.

Cette délégation était composée de MM. Mohamed Saad EL ALAOUI, Directeur des dépenses du personnel, Moad SIDQY, Trésorier Ministériel de la santé, Rachid LAARIBI, Cadre au service de la réforme budgétaire et des relations avec les ministères, Mohamed MESKI, Cadre au service de la recherche, Rabah CHEMLAL, Chef du Service des statistiques des finances des collectivités territoriales, Rachid EL MARINI, Chef du service du contrôle interne, Samir AMASSAD, Cadre à la direction du contrôle de l'audit et de l'inspection, Saïd EL HARCHI, Chef du service de la paie du personnel des autres organismes, Brahim AMZIL, Chef du service de la sécurité informatique, Abdelaziz EL HEBIL, Chef du service de la comptabilité à la trésorerie centrale de recouvrement, Bassidi EL HACHIMI, Trésorier régional de la ville de Fès et Rachid EL FETOUAKI, Chef du service de la gestion des ressources et de la formation à la Trésorerie Régionale de Fès.

Conférence à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)



Une conférence, tenue sous la présidence de Mme Nadia BERNOUSSI, Directrice de l'ENA portant sur le thème «La réforme des finances publiques : de la logique juridique vers la logique gestionnaire» a été animée par M. Nourredine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume, le 21 mai 2014 à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

M. Nourredine BENSOUA Trésorier Général du Royaume a insisté sur les articulations existant entre le projet constitutionnel de 2011 et les

apports du projet de loi organique des finances, soulignant ainsi la nette teneur managériale du texte de la constitution.

Cette rencontre a connu la participation de plusieurs intervenants, notamment une délégation du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, composée de MM. Azzedine DIOURI, Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Abdelali BAKKALI, Inspecteur Général, Ismail LAMGHARI, Directeur des systèmes de l'Information et Ahmed LAAMOUMRI, Directeur des études, de la communication et de la coopération.

Séminaire sur les projets de Recherche, Développement et Innovation (R&D&I)

Dans le cadre d'une action de formation sur : «une nouvelle réglementation européenne en matière de financement public des projets de Recherche, Développement et Innovation (R&D&I) : les portées et les limites» dont l'entrée en vigueur est prévue à fin juin 2014. MM. Rachid AMGHAR, Chef de la division de la recherche et des études et Hamid BENABBOU, Chef du service de la coopération en matière de marchés publics ont pris part à un séminaire organisé par l'Académie Européenne et portant sur la présentation des aspects juridiques, économiques et comptables de la distinction entre activités économiques et non économiques dans le cadre des projets de Recherche, Développement et Innovation (R&D&I), tenu les 15 et 16 mai 2014 à Berlin.

Des représentants de différentes institutions universitaires européennes de recherche et du secteur privé ont répondu présents à ce séminaire. Pendant deux jours, les différents intervenants ont débattu de la question à travers des présentations axées sur différentes thématiques relatives à l'aide de l'Etat comme ressource indispensable à la conduite des activités de Recherche, Développement et Innovation, une finalité qui ne sera réalisable que si l'octroi des aides de l'Etat aux activités de R&D&I respecte le libre jeu de la concurrence sur le marché.

Conférence sur le thème: «Renforcement des institutions de gestion financière dans la région MENA »

Une délégation composée de MM. Nouredine BAMOU, Chef de la division de la coopération internationale et Rachid EL BEJJET, Chef du service de la coopération comptable a pris part à un événement «The Exchange» sous le thème du



renforcement des institutions de gestion financière et le renforcement de la région MENA, du 10 au 12 juin organisé par le département de la Gestion Financière de la Banque Mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA).

Cet événement a réuni des acteurs issus de divers pays de la région pour discuter et débattre de la gestion des finances publiques et l'information financière des entreprises.

IIème session de l'International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) Board au titre de l'année 2014

Dans le cadre des sessions de l'International Public Sector Accounting Standards Board de l'année 2014, MM. Nouredine BAMOU, Chef de la Division de la Coopération Internationale, Mohammed KABELMA, Chef du Service de la Réglementation et de la Normalisation Comptables et Rachid EL BEJJET, Chef du Service de la Coopération Comptable se sont rendus du 24 au 27 juin 2014 à Toronto, Canada.



Les principaux thèmes ont principalement concerné :

- La gouvernance et la supervision de l'IPSAS Board ;
- Le cadre conceptuel des normes comptables et de l'information financière du secteur public ;
- Le projet des normes sur :
 - la première adoption des IPSAS ;
 - les sociétés et établissements publics;
 - les instruments financiers du secteur public ;
 - les avantages sociaux.

LE NANTISSEMENT DES MARCHES PUBLICS

Une convention de partenariat encadre depuis 2006 les relations entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse de Dépôt et de Gestion. Ce partenariat s'est articulé autour de plusieurs dispositions dont :

- La tenue et la gestion des comptes ouverts au nom de la Caisse et de sa clientèle auprès de la Trésorerie Générale du Royaume ;
- La centralisation quotidienne des opérations bancaires de la Caisse de dépôt et de Gestion;
- Les échanges informatisés quotidiens concernant les opérations bancaires traitées par le réseau de la Trésorerie Générale du Royaume ;
- L'envoi des relevés de comptes et des pièces justificatives des opérations à la Caisse de Dépôt et de Gestion.

La loi 32-09 organisant la profession des notaires, a conféré à la Caisse de Dépôt et de Gestion «CDG» la qualité de dépositaire exclusif et direct des fonds de tiers.

En effet, chaque notaire doit ouvrir auprès de la Caisse, un compte obligatoire de Dépôt et Règlement à fonctionnement spécifique. Il peut également ouvrir, à titre facultatif, un compte d'exploitation à fonctionnement standard.

Le décret d'application n° 2.14.289 de l'article 33 de la loi susmentionnée a institué de nouvelles règles de gestion des comptes de dépôt des notaires.

Conformément aux dispositions de ce décret, le traitement de toute opération de crédit requiert du notaire l'établissement d'un reçu de dépôt et, Le dénouement de toute opération de débit nécessite des contrôles de conformité à réaliser par la Caisse de dépôt et de Gestion.

Afin de répondre aux nouvelles exigences du décret d'application précité, un chantier de mise en œuvre des modalités de gestion et de fonctionnement des nouveaux comptes des notaires a été engagé conjointement par la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse de dépôt et de Gestion

À ce titre, tous les pré-requis procéduraux, techniques et managériaux nécessaires pour l'application des dispositions de ce décret ont été mis en place.

En outre, et afin d'intégrer la composante notaire dans la convention de partenariat «Trésorerie Générale du Royaume et Caisse de dépôt et de Gestion» déjà conclue en 2006, un avenant à cette convention a été élaboré.

Le nantissement des marchés publics, tel que défini par le dahir du 28 Août 1948 établissant les règles particulières au financement des marchés, est «l'acte par lequel le titulaire d'un marché public l'affecte d'une obligation qu'il opère auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit pour bénéficier du financement de ce marché». En d'autres termes, c'est une manière pratique pour les titulaires des marchés publics de disposer de liquidités en procédant à une mise en garantie de la commande de l'Etat.

Le projet de loi relatif au nantissement des marchés publics n°112-13, tel qu'élaboré par la Trésorerie Générale du Royaume en concertation avec les directions du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction du Trésor et des Finances Extérieures, Direction du Budget, Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, ...) et les partenaires concernés (Bank Al Maghrib, FINEA, ex-Caisse marocaine des marchés ...), vise à revoir le régime juridique du nantissement et intervient comme corollaire de la réforme globale de la commande publique, Il traduit de ce fait, la volonté d'assurer un équilibre des relations entre le maître d'ouvrage, l'établissement de crédit et le titulaire du marché.

A cet effet, plusieurs objectifs ont été assignés à cette réforme, à savoir :

- l'actualisation et l'adaptation du dispositif de nantissement des marchés publics à l'évolution de l'environnement de l'administration et de l'entreprise ;
- la sécurisation des règles et des procédures d'exécution des nantissemments de marchés publics ;
- le renforcement du droit à l'information du bénéficiaire du nantissement, tout en sauvegardant les droits du maître d'ouvrage et du titulaire de la commande publique ;
- la réhabilitation de la valeur juridique de l'attestation des droits constatés ;
- la simplification et la modernisation des modalités de notification des actes liés au nantissement des marchés publics ;
- la responsabilisation du maître d'ouvrage quant à la délivrance des documents afférents au nantissement des marchés publics .

Ce projet de réforme relatif au nantissement des marchés publics est, actuellement, déposé à la Chambre des représentants pour discussion au niveau de la commission des finances et du développement économique.



Nominations

Agents comptables à l'étranger :

- M^{me} Khadija AZIOUAL, Agent comptable à Buenos Aires (Argentine) ;
- M^{me} Fatima BOUMAIT, Agent comptable à Khartoum (Soudan) ;
- M^{me} Soumia MJAHER, Agent comptable à Canberra (Australie) ;
- M^{me} Loubna RADOUI, Agent comptable à Doha (Qatar) ;
- M. Abdelkrime ER-RAMACH, Agent comptable à Helsinki (Finlande) ;
- M. Aziz ES SALAH, Agent comptable à Bamako (Mali) ;
- M. Abderrahmane ZERHOUNI, Agent comptable à Tripoli (Libye) ;
- M. Said ATIF, Agent comptable à Bakou (Azerbaïdjan) ;
- M. Abdenbi BOUCHOUKAR, Agent comptable à Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis) ;
- M. Abdelmajid EMAHOU, Agent comptable à Santiago (Chili) ;
- M. Hamid GHESSANI IDRISSE, Agent comptable à Kinshassa (R.D.C.) ;
- M. Mohammed HAMOU, Agent comptable à Pékin (Chine) ;
- M. Hamid KHARIJ, Agent comptable à Manama (Bahreïn) ;
- M. El Hassane REDDAHI, Agent comptable au Caire (Egypte).

Chefs de division au siège :

- M. Khalid BENOUNA, Chef de la division de la paie du personnel des collectivités territoriales et des autres organismes ;
- M. Mohamed BOUAOUA, Chef de la division du règlement des dépenses du personnel et de la comptabilité ;
- M. Rachid BAITA, Chef de la division du suivi de la reddition des comptes publics.

Organisation

Dans le cadre de la nouvelle réorganisation de la Trésorerie Générale du Royaume, il a été procédé à la création de deux nouvelles trésoreries ministérielles :

- Trésorerie Ministérielle auprès du ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile ;
- Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie.

Formation

Auditeurs de la Cour des comptes



S'inscrivant dans un programme de partenariat en matière de formation entre la Cour des comptes et la Trésorerie Générale du Royaume, 41 auditeurs ont bénéficié d'une formation scindée en deux phases :

- «Une phase théorique» sous forme d'exposés, débats et discussions du 21 au 25 avril 2014 qui s'est déroulée au sein des locaux de la Cour des comptes ;
- «Une phase pratique» qui s'est déroulée du 05 au 16 mai 2014 au niveau des différents postes comptables : Perceptions, Recettes communales, Trésoreries régionales, provinciales et préfectorales, Trésoreries ministérielles, Trésorerie Générale du Royaume (centralisation comptable, inspection,...).

Nouvelles recrues

Dans le cadre de l'intégration des nouvelles recrues, un stage de formation a été organisé par la Trésorerie Générale du Royaume au profit de 270 nouvelles recrues et a été animé par les compétences internes de la Trésorerie Générale du Royaume.

Cette formation qui a débuté le 19 mai 2014, a porté sur plusieurs disciplines à savoir les finances publiques, la comptabilité publique, le recouvrement, les dépenses du personnel, la paie, les dépenses des biens et services, les finances des collectivités territoriales, l'activité bancaire, l'inspection, le contrôle et l'audit, la fiscalité,...

Stage de formation en Corée du Sud

Dans le cadre d'un stage de formation sur «la réforme de la politique publique et la gestion des finances publiques» organisé par l'Agence Coréenne pour la Coopération Internationale (KOICA) du 13 au 29 mars 2014, MM. Amine KRID, Chef du service du règlement, des recettes et de la comptabilité au sein de la Trésorerie Ministérielle auprès de l'Administration de la défense nationale et Abdeljaouad AL AABQARY, Cadre au Service de la recherche, ont participé à trois modules de formation portant sur :



- La stratégie du développement économique mise en place par le gouvernement coréen ;
- La politique fiscale ;
- La gestion effective des finances publiques.

L'objectif visé est de présenter aux participants les politiques publiques et les réformes mises en œuvre en matière de finances publiques par le gouvernement sud-coréen.

Au terme de cette formation, les participants ont été invités à préparer un plan d'action se basant sur les présentations dispensées et sur les visites de terrain effectuées.

Ainsi, les délégations marocaine, congolaise, et tunisienne ont choisi, chacune, un thème pour l'élaboration du plan d'action en question.

Le choix de la délégation marocaine s'est porté sur la question de l'établissement de l'intégration financière publique au Maroc.

COOPÉRATION



Visite de Mme Yacin FAL au siège de la Trésorerie Générale du Royaume

M. Noureddine BENSOUA a reçu Mme Yacin FAL, représentante de la Banque Africaine de Développement (BAD), le 19 mai 2014. Lors de cette rencontre, à laquelle ont assisté par ailleurs MM. Abdelkrim GUIRI, Directeur de la Recherche, de la Réglementation et de la Coopération Internationale et Abdelmajid BOUTAQBOUT, Chef de la division de la Réglementation.

Au cours de cette réunion de travail, Mme Yacin FAL a dressé un bilan des actions de coopération réalisées avec la Trésorerie Générale du Royaume en matière de marchés publics et les actions en cours, concernant notamment «la préparation des documents types de passation des marchés».

Visite de délégations étrangères à la Trésorerie Générale du Royaume

Dans le cadre des actions de coopération une délégation de la République de Mauritanie et une délégation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement de la Tunisie ont pris part à des séances de travail respectivement le 26 mai 2014 et du 19 au 22 Mai 2014. La délégation mauritanienne s'est intéressée aux divers systèmes d'information de la Trésorerie Générale du Royaume notamment (Gestion intégrée de la dépense, système de dématérialisation des marchés publics...). Quant à la délégation tunisienne, elle a assisté à une présentation exhaustive en matière de comptabilité.

Condolances

Nos amis et collègues MM. Abdelkader ISSI, Mostafa ES-SRHIRI, Mohamed LERHEFIRI, Mohamed ARKOUBI Idrissi, ne sont plus. Puisse Dieu avoir les défunts en sa Sainte Miséricorde. «Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons».



Abdelkader ISSI



Mohamed LERHEFIRI



Mohamed ARKOUBI Idrissi